

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT

ATTESTATION SUR L'HONNEUR AAHI

PROPRIETE DU LOGEMENT CONSTITUANT LA RESIDENCE PRINCIPALE DU DEMANDEUR

La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (art L 441-1 du code pénal) : « Constitue une fausse déclaration toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois (3) ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende » (5 369 850 F cfp)

NOM :
Prénom :
Né(e), leà
Adresse:.....
.....
.....
Téléphone domicile :

ATTESTE SUR L'HONNEUR :

La maison d'habitation située
Commune : _____

PK : _____

(cf plan en annexe)

est ma propriété et constitue ma résidence principale.

Attestation sur l'honneur : à écrire de la main du déclarant.
(Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints)

Signature de l'intéressé

le A